Notice Cookies

version du 06/2021

Cette notice est une extension de la charte de protection des données personnelles. Elle a pour vocation de vous apporter de la transparence sur l'existence et l'utilisation des cookies et autres traceurs dans votre application mobile.

Que dit la loi sur les "cookies"?

Selon les nouvelles directives de la CNIL du 01 octobre 2020 :

L'article 82 de la loi Informatique et Libertés transpose en droit français l'article 5.3 de la directive 2002/58/CE « vie privée et communications électroniques » dites « ePrivacy ». Il prévoit notamment l'obligation, sauf exception, de recueillir le consentement des internautes avant toute opération d'écriture ou de lecture de cookies et autres traceurs.

Cookie et traceur : qu'est-ce que c'est ?

Pas toujours facile de comprendre ce jargon technique, alors nous allons essayer de le résumer. Un cookie est un petit fichier informatique déposé et lu lors de la consultation d'un site ou d'une application mobile. Un traceur quant à lui est un "morceau" de logiciel en charge de collecter des informations sur la personne qui utilise une application. Ces traceurs constituent une sorte de boîte à outils destinée à faciliter la tâche des développeurs d'application mobile.

Qu'en est-il de notre application?

Parce que nous sommes soucieux de la protection de vos données personnelles, les traceurs que nous utilisons collectent des informations anonymisées. Notre seule utilisation de ces traceurs vise à améliorer votre expérience utilisateur. Voici les types de traceurs que nous utilisons :

Traceurs obligatoires

Ces traceurs sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement de la plateforme et permettre son optimisation. La plateforme ne peut pas fonctionner correctement sans ces traceurs.

Traceurs statistiques

Ces traceurs permettent d'obtenir des statistiques de fréquentation et d'utilisation de la plateforme afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus. Ces traceurs bénéficient d'une exemption de consentement pour permettre de mesurer l'audience de la plateforme.